



Monsieur Bogdan BORUSEWICZ
Maréchal du Sénat
Sénat de la République de Pologne
Ul. Wiejska
00-902 Varsovie
POLOGNE

LE PRÉSIDENT

Paris, le 21 décembre 2011

Réf : JPB/FC/jf/DP-2011-5480

Monsieur le Maréchal du Sénat,

J'ai bien reçu votre lettre en date du 29 novembre, co-signée par le Maréchal de la Diète, relative à la création d'une Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne.

Comme vous le savez, le Sénat français a adopté à l'unanimité, le 11 avril 2010, une résolution qui soutient la mise en place d'une structure permettant aux parlements nationaux d'effectuer un suivi effectif et régulier de la politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne.

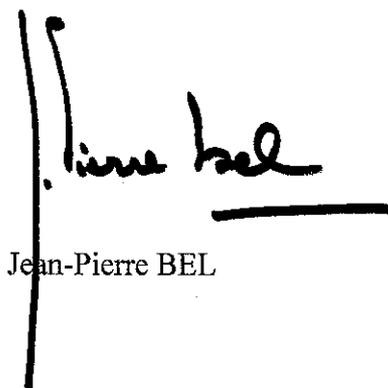
Lors de sa dernière réunion, qui s'est tenue à Bruxelles, les 4 et 5 avril 2011, sous présidence belge, la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne a accepté le principe de la création d'une telle conférence interparlementaire de suivi de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris de la politique de sécurité et de défense commune. Toutefois, cette réunion n'a permis de parvenir à un accord sur le nombre de représentants respectifs dont les Parlements nationaux et le Parlement européen disposeraient au sein de cette instance. En effet, le dernier compromis présenté par la présidence belge prévoyait une surreprésentation du Parlement européen, qui aurait disposé de vingt-sept représentants, par rapport aux Parlements nationaux, qui auraient disposé de quatre représentants.

Dans votre courrier, vous nous avez fait part d'une proposition de compromis, consistant à prévoir quatre représentants titulaires et deux suppléants pour chaque Parlement national (soit deux titulaires et un suppléant pour chaque chambre) et seize représentants pour le Parlement européen.

Après avoir consulté le Président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, M. Jean-Louis Carrère et le Président de la commission des Affaires européennes, M. Simon Sutour, je considère que cette proposition de compromis constitue un point d'équilibre satisfaisant et qu'elle pourrait servir de base de discussion lors de la prochaine réunion de la Conférence des présidents des Parlements de l'Union européenne, qui se tiendra en avril 2012 à Varsovie.

Je suis donc heureux de vous confirmer le plein soutien du Sénat français à cette proposition de compromis.

En félicitant la Pologne, et le Parlement polonais en particulier, pour le succès de sa présidence de l'Union européenne, et en vous adressant, à vous et à vos proches, mes meilleurs vœux pour l'année 2012, je vous prie de croire, Monsieur le Maréchal, à l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Pierre BEL". The signature is written in a cursive style. To the left of the signature is a vertical line, and below the signature is a horizontal line.

Jean-Pierre BEL



LE PRÉSIDENT

Madame Ewa KOPACZ
Maréchal de la Diète
Diète de la République de Pologne
Ul. Wiejska
00-902 Varsovie
POLOGNE

Paris, le 21 décembre 2011

Réf : JPB/FC/lf/DP -2011-5482

Madame le Maréchal de la Diète,

J'ai bien reçu votre lettre en date du 29 novembre, co-signée par le Maréchal du Sénat, relative à la création d'une Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne.

Comme vous le savez, le Sénat français a adopté à l'unanimité, le 11 avril 2010, une résolution qui soutient la mise en place d'une structure permettant aux parlements nationaux d'effectuer un suivi effectif et régulier de la politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne.

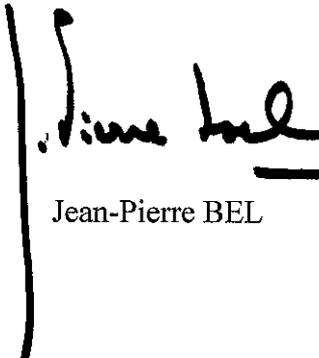
Lors de sa dernière réunion, qui s'est tenue à Bruxelles, les 4 et 5 avril 2011, sous présidence belge, la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne a accepté le principe de la création d'une telle conférence interparlementaire de suivi de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris de la politique de sécurité et de défense commune. Toutefois, cette réunion n'a permis de parvenir à un accord sur le nombre de représentants respectifs dont les Parlements nationaux et le Parlement européen disposeraient au sein de cette instance. En effet, le dernier compromis présenté par la présidence belge prévoyait une surreprésentation du Parlement européen, qui aurait disposé de vingt-sept représentants, par rapport aux Parlements nationaux, qui auraient disposé de quatre représentants.

Dans votre courrier, vous nous avez fait part d'une proposition de compromis, consistant à prévoir quatre représentants titulaires et deux suppléants pour chaque Parlement national (soit deux titulaires et un suppléant pour chaque chambre) et seize représentants pour le Parlement européen.

Après avoir consulté le Président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, M. Jean-Louis Carrère et le Président de la commission des Affaires européennes, M. Simon Sutour, je considère que cette proposition de compromis constitue un point d'équilibre satisfaisant et qu'elle pourrait servir de base de discussion lors de la prochaine réunion de la Conférence des présidents des Parlements de l'Union européenne, qui se tiendra en avril 2012 à Varsovie.

Je suis donc heureux de vous confirmer le plein soutien du Sénat français à cette proposition de compromis.

En félicitant la Pologne, et le Parlement polonais en particulier, pour le succès de sa présidence de l'Union européenne, et en vous adressant, à vous et à vos proches, mes meilleurs vœux pour l'année 2012, je vous prie de recevoir, Madame le Maréchal, l'expression de mes respectueux hommages.



Jean-Pierre BEL

ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PRÉSIDENT

PARIS, LE 21 FEV. 2012

Monsieur le Maréchal,

Je vous remercie de votre courrier du 29 novembre dernier relatif à la création d'une Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), à la suite de la disparition de l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale.

Votre proposition de compromis fait suite aux discussions engagées lors de la dernière Conférence des Présidents et des Parlements de l'Union européenne organisée à Bruxelles les 4 et 5 avril 2011, et qui n'avaient pu aboutir à un consensus, concernant la représentation respective des parlements nationaux et du Parlement européen.

Je me félicite des efforts que vous avez accomplis pour rechercher un compromis. Il est temps en effet d'achever les débats sur le format de la Conférence et de débattre enfin des questions de fond qu'elle devra aborder.

Vous suggérez que les délégations de chaque parlement national à la Conférence comprennent 4 titulaires et 2 suppléants (soit 6 membres) et celle du Parlement européen 16 représentants. Il me semble que cette proposition constitue une base de discussion qui pourrait permettre d'aboutir à un accord lors de la prochaine Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne qui aura lieu à Varsovie en avril prochain.

J'observe cependant que la distinction entre représentants titulaires et suppléants des parlements nationaux ne s'impose pas s'agissant d'une Conférence sans pouvoir décisionnaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maréchal, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Bernard ACCOYER

Monsieur Bogdan BORUSEWICZ
Maréchal du Sénat de la République de Pologne
Sénat de la République de Pologne
Ul. Wiejska
00-902 Varsovie
POLOGNE